



# S'WASCHPEL BLATT'L

**Le bulletin municipal d'Oberbronn**

Juillet et Août 2020 N° 17

## VOILA L'ÉTÉ....

Chers Concitoyens,

L'été est là et avec lui s'ouvre une douce période de vacances bien méritées en cette année particulière car faite de doutes et de craintes. La vie ralentit et l'on prend le temps de s'amuser avec les enfants, de rencontrer ses amis, de prendre du bon temps avec ceux que l'on chérit.

Mais ne soyons pas naïfs et restons sur nos gardes, l'été ne fait pas disparaître le covid-19 qui continue sournoisement à circuler parmi nous. Il profite des certitudes des uns et de l'insouciance des autres. Il continue à tuer.

Cela ne veut pas dire qu'il va falloir s'arrêter de vivre, non, il faudra profiter pleinement de l'été, sortir, voir les autres mais en continuant à respecter les gestes barrières pour se protéger soi et les autres.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons à toutes et à tous de passer un très bel été.

Le Maire, les Adjointes  
et les Conseillers municipaux

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD
<b>Bac ordures ménagères</b>	<b>Lundi</b> <b>6 juillet 2020</b>	<b>Lundi</b> <b>6 juillet 2020</b>
	Lundi      13 juillet	Lundi      13 juillet
	Lundi      20 juillet	Lundi      20 juillet
	Lundi      27 juillet	Lundi      27 juillet
	<b>Lundi</b> <b>3 août</b>	<b>Lundi</b> <b>3 août</b>
<b>Collecte sélective</b>	Jeudi      9 juillet	Jeudi      9 juillet
	Jeudi      23 juillet	Jeudi      23 juillet
	<b>Jeudi</b> <b>6 août</b>	<b>Jeudi</b> <b>6 août</b>

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD	
<b>Bac ordures ménagères</b>	<b>Lundi</b>	<b>3 août 2020</b>	<b>Lundi</b>	<b>3 août 2020</b>
	Lundi	10 août	Lundi	10 août
	Lundi	17 août	Lundi	17 août
	Lundi	24 août	Lundi	24 août
	Lundi	31 août	Lundi	31 août
	<b>Lundi</b>	<b>7 septembre</b>	<b>Lundi</b>	<b>7 septembre</b>
<b>Collecte sélective</b>	Jeudi	6 août	Jeudi	6 août
	Jeudi	20 août	Jeudi	20 août
	<b>Jeudi</b>	<b>3 septembre</b>	<b>Jeudi</b>	<b>3 septembre</b>

## Principales décisions prises par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 juin 2020

- Approbation des procès-verbaux des délibérations prises les 12 mars et 24 mai 2020.
- Composition des commissions communales

Commission : Finances	
<b>Membres</b>	1) M. SPAGNOL Bruno
	2) Mme BUCHI Elisabeth
	3) M. BEINER Philippe
	4) Mme SCHUHMACHER-HAVA Catherine
	5) Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte

Commission : Environnement et développement durable	
<b>Membres</b>	1) M. HUHN Yves
	2) M. LEVATIC Jean
	3) M. DURRENBERGER Geoffrey
	4) Mme BRAEUNIG Annelise
	5) Mme ALLARD Huguette

Commission : Qualité et cadre de vie	
<b>Membres</b>	1) Mme LINCKER Marie-France
	2) M. HEITZMANN Pascal
	3) Mme ROECKEL Estelle
	4) Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte
	5) Mme LIPS Rachel

Commission : Tourisme, Patrimoine et Culture	
<b>Membres</b>	1) M. LEVATIC Jean
	2) Mme LIPS Rachel
	3) Mme ROECKEL Estelle
	4) Mme SCHUHMACHER-HAVA Catherine
	5) M. MAIER Alexandre

Commission : Communication	
<b>Membres</b>	1) Mme LINCKER Marie-France
	2) M. LEVATIC Jean
	3) M. MAIER Alexandre
	4) Mme BUCHI Elisabeth
	5) Mme ALLARD Huguette

Commission : Premiers secours, plans d'urgence	
<b>Membres</b>	1) M. HEITZMANN Pascal
	2) M. SPAGNOL Bruno
	3) M. DURRENBERGER Geoffrey
	4) Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte
	5) M. GERLING Didier

Commission Consultative Communale de la Chasse	
<b>Membres</b>	1) M. HUHN Yves
	2) M. GERLING Didier

- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
M. SPAGNOL Bruno	Mme LINCKER Marie-France
Mme BUCHI Elisabeth	M. MAIER Alexandre
Mme SCHUHMACHER-HAVA Catherine	M. BEINER Philippe

- Désignation des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale

Membres élus

- 1) Mme LINCKER Marie-France
- 2) Mme ROECKEL Estelle
- 3) Mme BRAEUNIG Annelise
- 4) Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte
- 5) Mme LIPS Rachel

- Désignation des représentants communaux dans les structures intercommunales :

Structures intercommunales	Titulaires	Suppléants
Fédération des stations vertes : Délégué Référént local :	M. LEVATIC Jean M. LEVATIC Jean	M. SPAGNOL Bruno
Syndicat des Communes Forestières du Ripshübel	BETTINGER Patrick M. HUHN Yves	M. GERLING Didier
Syndicat des Communes du Ripshübel	M. BETTINGER Patrick M. SPAGNOL Bruno	M. HUHN Yves
Tv3V	M. SPAGNOL Bruno	M. BETTINGER Patrick
Association des Communes Forestières	M. BETTINGER Patrick	M. GERLING Didier
Syndicat du parc naturel régionale des Vosges du Nord	M. BETTINGER Patrick	
Comité National d'Action Sociale pour le per- sonnel des collectivités territoriales	M. SPAGNOL Bruno	
Correspondant « Défense »	M. HEITZMANN Pascal	

- Approbation du règlement intérieur :

Afin de répondre aux obligations fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal fixe son règlement intérieur

- Indemnités de fonction des Adjoints :

Le Conseil municipal décide d'allouer aux Adjoints au Maire, à compter du 27 mai 2020, les indemnités de fonction suivantes :

- 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Remboursement des frais aux Conseillers municipaux

Le Conseil décide le remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux par les conseillers municipaux.

- Droit à la formation des élus locaux

Le Conseil fixe l'enveloppe consacrée aux frais de formation des élus à 20 % du montant total des indemnités versées aux Maire et Adjoints au Maire.

- Attribution d'une subvention à la paroisse catholique

Le Conseil attribue à la paroisse une subvention d'équipement de 12 000 € au titre des travaux de réfection à effectuer au niveau de la toiture et des gouttières de l'église catholique.

- Cession de la tonne à lisier

Le Conseil décide la cession à la Société EGlog à Talange de la tonne à lisier de Marque DUCHESNE, au prix de 3 500 €.

- Contrats d'assistance technique à l'exploitation des installations de production d'eau potable et de la station d'épuration

Le Conseil approuve la prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 des contrats d'assistance technique respectifs passés avec la Société SUEZ Eau.

## ETAT-CIVIL : JUIN 2020

### Décès

27/05

Madame HABERLAND Vve HERRMANN Alice, âgée de 96 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

05/06

Monsieur HAUSS Rémy, âgé de 66 ans  
domicilié à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUILLET (80 ET PLUS)

03/07	81 ans	Madame SCHWERY Vve FISCHER Marceline domiciliée 4, Rue du Noyer
09/07	87 ans	Sœur JUSSIAUX Denise domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
12/07	92 ans	Sœur LOURY Joséphine domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
15/07	98 ans	Sœur PREVOT Marie-Thérèse domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
16/07	84 ans	Madame BERNHARDT Vve JUND Elisabeth domiciliée 14, Rue de l'Union
17/07	84 ans	Monsieur JUNG Jean domicilié 2, Impasse du Centre
17/07	81 ans	Madame WEINLING épouse ECKERT Angèle domiciliée 30, Rue Wester





18/07	90 ans	Madame MENTZER Vve THOMAS Marie-Louise domiciliée 53, Rue Principale
18/07	88 ans	Madame JACOBI Vve CLAEMMER Paulette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
18/07	82 ans	Madame OSSWALD Vve LEINGANG Marlise domiciliée 1, Rue Gelders
19/07	87 ans	Madame MUNSCH Vve CLAUSS Irène domiciliée 40, Rue du Tribunal
20/07	82 ans	Sœur SAUER Anne domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
25/07	86 ans	Madame NEYNER Christiane domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
26/07	90 ans	Madame CYPUS Vve BLANALT Odile domiciliée 11, Rue de Niederbronn
27/07	93 ans	Sœur FAUVARQUE Bernadette domiciliée au Monastère St Alphonse – 2, Rue Principale
29/07	82 ans	Madame SANDROCK Vve PHILIPPS Claire domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
30/07	86 ans	Madame ABERT Vve SCHMITT Lina domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale

## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AOUT

03/08	92 ans	Monsieur REINHARDT René domicilié 2, Rue de la Croix
08/08	84 ans	Madame OBER épouse SCHMITT Yvonne domiciliée 17, Rue de l'Union
15/08	98 ans	Sœur SCHOCH Yvette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
16/08	86 ans	Monsieur ABDOUCHE Nicolas domicilié 10, Rue Wester
22/08	90 ans	Madame WILLEM Suzanne domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
23/08	91 ans	Madame WEISSGERBER Herta domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
23/08	83 ans	Monsieur SCHMITT Nicolas domicilié 17, Rue de l'Union
26/08	81 ans	Monsieur HEIM Lucien domicilié 1, Rue du Chaudron
27/08	84 ans	Madame LUX épouse KOEHL Marie domiciliée 23, Rue des Peupliers
31/08	82 ans	Sœur ENGLENDER Maria domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale

Compte tenu de la situation actuelle,  
la cérémonie traditionnelle et les festivités du  
14 juillet ont été annulées.

## Opération recyclage de papier

*au profit des enfants de l'école d'Oberbronn !*



**La collecte prévue du 29 juin au 3 juillet est annulée  
en raison de la crise sanitaire.**

**BENNE ANNULÉE !**

*MERCI DE VOTRE COMPREHENSION*

*L'équipe pédagogique de l'école d'Oberbronn*



Soirées estivales proposées par le RAI

Animateur : Franck

Lieu: place du Couvent

Les mardis : 7, 21, 28 juillet et 18 août

Horaires : de 19h30 à 21h30

Type : veillée et animations

Plus d'infos sur <https://www.reseau-animation.com/>

[www.mairie-oberbronn.fr](http://www.mairie-oberbronn.fr)



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT

#### Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental »

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques notamment.

**Attention :** En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage & le paillage
- La déchèterie

**RAPPEL :** Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme.

**Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975**

### Modification horaires du siège

Nous informons qu'à compter du 6 juillet 2020, l'accueil physique au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains se fera du lundi au vendredi **uniquement le matin de 9h à 12h**. Les services seront accessibles l'après-midi uniquement sur rendez-vous et fermés le mercredi après-midi.

Les services d'enlèvement des ordures ménagères, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, ainsi que le Relais des Assistantes Maternelles sont accessibles uniquement sur rendez-vous.



**LE VÉLO  
ÉLECTRIQUE,  
POURQUOI PAS  
VOUS ?**

**JUSQU'À  
200€  
DE PRIME  
POUR L'ACHAT D'UN  
VÉLO ÉLECTRIQUE\***



\*Infos sur [www.alsacedunord.fr](http://www.alsacedunord.fr)

[www.mairie-oberbronn.fr](http://www.mairie-oberbronn.fr)



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu  
ni barbecue**  
aux abords des forêts



**Pas de cigarette**  
en forêt ni de mégot jeté  
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux  
sources d'étincelles**  
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible  
contre la maison**  
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un  
début d'incendie,  
je donne l'alerte**  
en localisant le feu  
avec précision



**Je me  
confine dans  
ma maison**  
elle est mon  
meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)**

#FeuxDeForet

DICOM-DGPR/AF/18082-2 - Mars 2020



## Nuisances sonores

### Aboiements de chiens

Nous avons de nombreux retours relatifs à des aboiements répétitifs qui nuisent à la quiétude des habitants de la commune. Ainsi faut il rappeler que l'aboiement répétitif d'un chien peut être considéré comme une nuisance sonore et un bruit anormal du voisinage.

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Nous invitons les propriétaires de chiens à limiter autant que possible les aboiements de ces derniers et rappelons qu'ils restent responsables du comportement de leur animal.

Plus d'information sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

## L'eau, bientôt l'or bleu...

L'été est là et comme chaque année, la canicule et la sécheresse nous pend au nez.

Avant la décision du préfet des restrictions d'eau, adaptons des gestes pour préserver ces ressources qui deviennent rares car nos sources d'eau douce sont extrêmement limitées.

Les bons gestes pour économiser l'eau sont très simples. Chacun peut les mettre en place :

- Supprimer l'arrosage des pelouses
- Repousser les lavages des voitures
- Installer des capteurs d'eau de pluie et la réutiliser
- Repérer les fuites d'eau et les réparer
- Privilégier les douches
- Fermer le robinet quand on se brosse les dents
- Équiper les chasses d'eau d'un mécanisme économique
- Pailler votre potager, les arrosages en seront diminués

Ce ne sont que quelques exemples mais si chacune et chacun adapte ces gestes, nous pourrons encore profiter longtemps de notre cadre de vie confortable.

Économiser l'eau est bien l'affaire de tous !

Serge DERMIGNY



# FÊTE DE LA CHÂTAIGNE 2020 : OUI OU NON...

Par ces temps contrariés, l'Association éN Oberbronn, culture et Patrimoine s'attelle depuis plusieurs mois déjà à l'organisation de la fête de la Châtaigne version 2020.

Cependant, deux questions se posent :

- Les conditions sanitaires nous permettront-elles de la maintenir ?
  - Les bénévoles seront-ils en mesure de répondre présents ?
- La fête de la Châtaigne nécessite pas moins de 130 bénévoles.

**Ainsi nous vous posons la question : qui est prêt et peut s'engager en tant que bénévole dans l'organisation de la fête de la Châtaigne 2020 ?**

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part avant le 15 juillet de vos intentions par mail à l'adresse [en.oberbronn.culture.patrimone@gmail.com](mailto:en.oberbronn.culture.patrimone@gmail.com) ou par téléphone au 06.33.00.99.41

Au plaisir de vous retrouver pour un moment convivial tous les mardis matin au stand du marché d'Oberbronn. Il vient de rouvrir !



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir **impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent** à l'adresse : [mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)